

Méthodologie de Travail Universitaire

Pr. SLAMTI Miya

Partie III: Méthodologie juridique appliquée

Axe 2: Le commentaire de texte de loi et le cas pratique

Le cas pratique



- Le cas pratique est un exercice juridique moins complexe que le commentaire d'arrêt ou la dissertation
- La finalité du cas pratique est de faire preuve de précision, de rigueur et de clarté dans le raisonnement juridique
- L'essentiel est moins la solution que la justification de celle-ci. La réponse au cas pratique ne vaut rien si elle n'est pas dûment justifiée. Seul le raisonnement vaut .

Tout se passe comme si un particulier, une administration ou encore une entreprise vous demandait **conseil** à propos d'une situation juridique dans laquelle il se trouve

A cet effet, vous devez vous positionner en tant que praticien du droit, à l'instar d'un:

magistrat (si le sujet vous invite à une certaine neutralité) :
cas pratique *stricto sensu*

ou d'un **avocat** (si le sujet vous invite à prendre position pour l'une des parties): **consultation juridique**

Le cas pratique se manifeste alors sous deux formes principales :

le cas pratique au sens strict

la consultation

Le cas pratique présente sous une formulation impersonnelle des situations (qu'il vous appartient de qualifier juridiquement) posant plus ou moins implicitement des difficultés juridiques (qu'il vous appartient de solutionner)

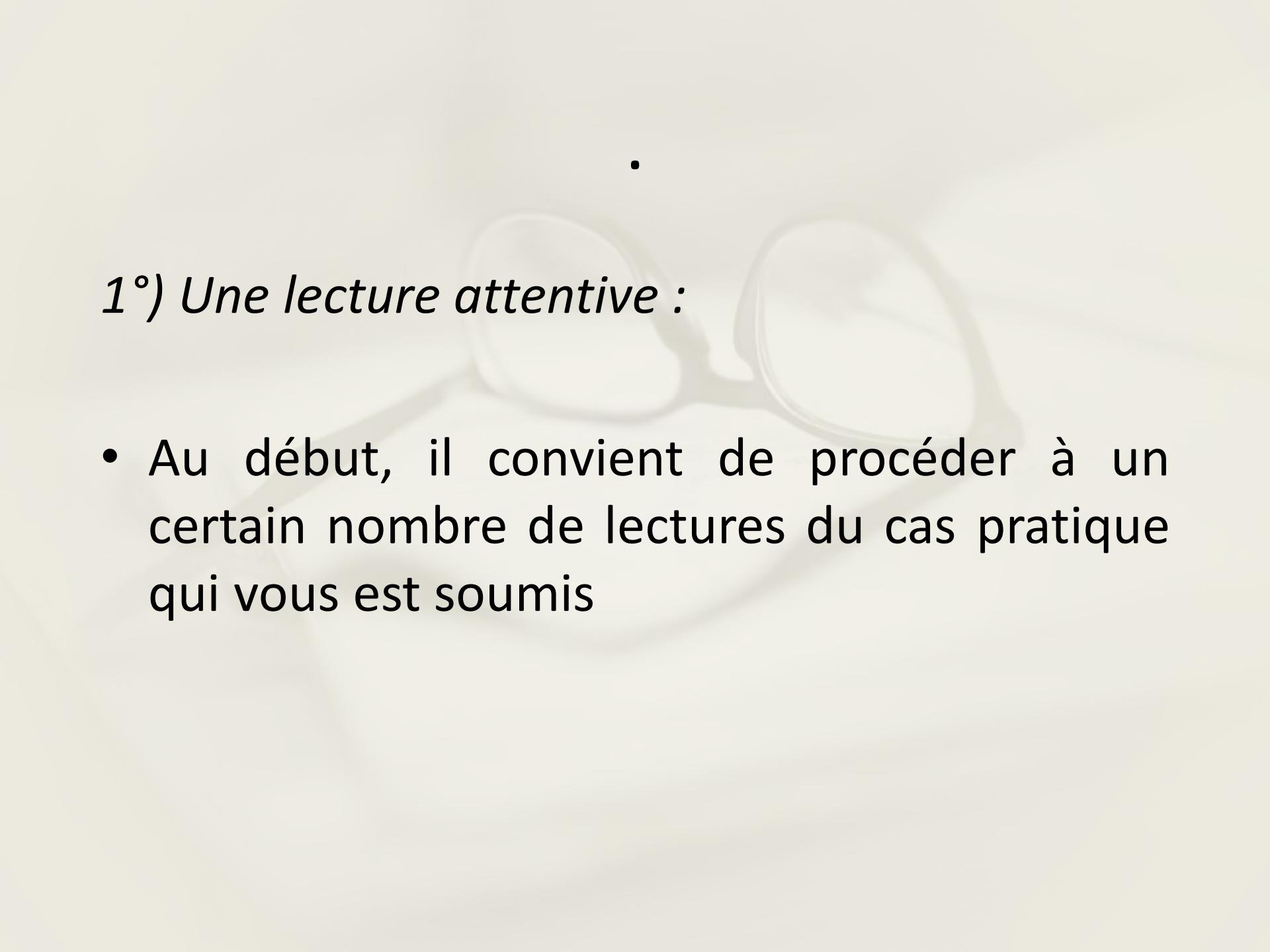
La consultation relate les faits qui vous sont exposés par l'intéressé lui-même afin que vous l'aidez à prendre les meilleures décisions. L'on voit bien qu'ici vous êtes amené à examiner les difficultés sous l'angle de l'intérêt de votre client. Cela ne signifie pas que vous deviez perdre toute objectivité...

Mais qu'importe le nom utilisé, et puisque l'exercice consiste invariablement à exprimer un avis **impartial, motivé, personnalisé et juridique à partir de données de faits**

- L'élaboration d'une réponse convenablement argumentée à un cas pratique passe par un travail préparatoire substantiel (A) et une rédaction soignée (B).

A/ Le travail préparatoire

- Un bon travail préparatoire impose de respecter deux étapes fondamentales:
- Une lecture attentive (1) ;
- La recherche des connaissances nécessaires pour répondre à la question (2) ;



1°) Une lecture attentive :

- Au début, il convient de procéder à un certain nombre de lectures du cas pratique qui vous est soumis

- **Pourquoi plusieurs lectures ?**
- Le fait de lire le cas pratique à plusieurs reprises présente deux intérêts : d'abord, cela vous permet de vous imprégner du cas à un moment où vous êtes en pleine possession de vos moyens physiques et intellectuels
- Ensuite, le fait de réaliser plusieurs lectures permet d'organiser votre manière de travailler en affectant à chacune des lectures un but précis

Objectif de chaque lecture.

.

- Chacune des lectures a un objectif différent:
 - La première lecture sert simplement à **prendre connaissance du sujet**
 - La deuxième lecture est plus fouillée et doit avoir pour objectif de relever les éléments assimilables à des pièges en ce qu'ils peuvent influencer la manière de poser la question ou encore la réponse que vous allez donner

- La troisième lecture est essentielle

C'est au cours de celle-ci que vous découpez votre cas pratique en identifiant toutes les **questions contenues dans l'énoncé**

2°) *La recherche des connaissances nécessaires:*

- Une fois toutes les questions contenues dans le cas pratique identifiées, changez de brouillon et travaillez avec, sous les yeux, l'énoncé du cas pratique et votre feuille de brouillon sur laquelle figurent les différents problèmes que pose le cas pratique

Quelles sont les sources juridiques utiles ?

•

Il convient de lister les textes de lois ou les décisions jurisprudentielles applicables à l'espèce qui vous est soumise

Il arrive parfois qu'aucun texte ne s'applique et que la question soit entièrement résolue par la jurisprudence. Dans ce cas, indiquez l'absence de loi régissant la matière avant d'aborder la solution jurisprudentielle

Le recours à la doctrine doit demeurer exceptionnel. Il n'a d'intérêt que lorsque le droit positif ne permet pas de répondre à la question posée

B/ La rédaction du cas pratique

- Pour chaque question, il convient traditionnellement de respecter plusieurs étapes

1ère étape : le rappel des faits et leur qualification juridique

.

- Avant de présenter votre raisonnement juridique, il faut, en quelques lignes, rappeler la situation juridique qui vous est soumise
- Le but est de faire une présentation synthétique en **rendant à chaque protagoniste sa qualité juridique**
- Autrement dit, vous ne devez pas recopier l'énoncé du cas mais exposer - généralement sous forme chronologique - les faits utiles à la résolution de l'affaire, en qualifiant juridiquement les parties

2ème étape : le problème de droit

• Détermination du ou des problèmes de droit

• Le problème de droit doit être formulé de manière claire

• ce qui compte, c'est d'identifier la bonne question pour être certain que la suite du raisonnement sera valable

• Au sujet de cette identification, deux cas de figure sont envisageables:

- Tout d'abord, il se peut que l'intitulé pose directement la question à résoudre:

- Si le cas pratique pose la question sous forme pratique, il convient de **reformuler juridiquement** la question posée

- Si le cas pose la question sous forme juridique, il suffit de **reprendre la question posée** et de ne traiter que cette seule question

- Ensuite, il peut arriver que les questions ne soient pas exprimées et qu'il vous soit demandé, de façon très générale, de résoudre les difficultés que soulève l'énoncé (ex. : « M. X vous demande conseil», ou encore «Qu'en pensez-vous?» ou bien «Quid juris? »).

Dans ce cas, c'est bien sûr à vous de trouver la ou les questions et de les traiter selon un ordre logique

- Avant de commencer votre résonnement juridique, il convient **d'annoncer le plan** qui vous permettra de répondre à la ou les questions posées



3ème étape : Présentation du raisonnement juridique

- C'est cette étape qui va faire l'objet de beaucoup des attentions du correcteur
- Cette partie de votre développement doit être particulièrement soignée
- Elle repose nécessairement sur un **syllogisme juridique**, qui se décompose toujours en trois parties distinctes :
 - La règle de droit applicable (loi, jurisprudence, etc.) : **la majeure du syllogisme**
 - L'application de la règle de droit à l'espèce : **la mineure du syllogisme**
 - La conclusion

Le principe applicable est la **majeure du syllogisme** et revient à exposer la règle de droit. Cette règle doit impérativement être étayée par un texte de loi et/ou une jurisprudence.

L'application à l'espèce est la **mineure du syllogisme** et revient à vérifier si les conditions d'application de la règle de droit sont satisfaites en l'espèce

Cette partie est classiquement introduite par les expressions « en l'espèce » ou « en l'occurrence » ou « dans le présent cas d'espèce »

Pour éviter toute confusion, vous éviterez donc d'utiliser ces expressions lorsque vous développez la majeure du syllogisme, ou la conclusion

- **Se référer au cours étudié en classe**
- Il ne s'agit pas d'étaler le cours pour montrer que l'on a appris par cœur la matière
- Il ne faut oublier aucun détail pertinent et faire la démonstration de toutes les hypothèses possibles
- **La qualité essentielle d'une copie réside dans la richesse de son raisonnement... et non dans la justesse de la solution**

- **La conclusion** permet de répondre à la question posée en précisant si oui ou non la personne que vous conseillez pourra obtenir gain de cause
- Idéalement, vous devez d'abord conclure en termes juridiques avant de conclure en termes pratiques (c'est logiquement l'ordre inverse de celui de la question de droit).